

Règlement des études des diplômes d'université
Campagne 2024-2025

Année universitaire : 2024-2025

Transmission DEVE :

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée :

Statut de la formation : ouverte en renouvellement avec modifications mineures du RDE et des MCC

Formation

Intitulé de la formation : CAP'FLE

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date de passage en Conseil d'UFR : 04/07/2024

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsables pédagogiques : Véronique GALVIN cuef-du-pro@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale et Formation continue

Modalités : en distanciel avec classes virtuelles synchrones

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	7	10
Formation continue	3	5
Contrat d'apprentissage	0	
Contrat de professionnalisation	0	
Formation permanente	0	

Seuil d'ouverture de la formation : 15

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Préciser le niveau : NC

Dépôt RNCP : NC

Date dépôt RNCP : NC

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Compétences :

A la fin de la formation, les participants seront capables de :

- identifier et appliquer les méthodologies de l'enseignement-apprentissage du FLE,
- maîtriser et décrire le fonctionnement de la langue (morphosyntaxique, lexical et phonologique),
- concevoir des séquences de cours,
- concevoir des activités pédagogiques,
- évaluer les apprentissages,
- utiliser des outils et des ressources numériques

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : étudiants internationaux et francophones

2.2 Conditions d'admission

Dossier de candidature : CV et lettre de motivation

Baccalauréat ou équivalent

Pour les étudiants internationaux, DALF C1 acquis à 80% ou DUEF C1 (mention Bien).

Public en situation d'enseignement ou justifier d'au moins 3 mois d'expérience professionnelle d'enseignement du FLES

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : 2 sessions possibles entre septembre et juin.

Durée de la formation : 12 semaines

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 90 heures de formation

Nombre d'ECTS : NC

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences** de la formation)*

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Les UE se compensent.

Il faut obtenir au moins 80 points sur un maximum de 160 pour valider le diplôme (soit au moins 70 points sur un maximum de 140 pour valider le Tronc Commun de CAP'FLE et au moins 10 points pour valider la spécialisation de CAP'FLE)

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage : NC

Période du stage : NC

Modalité de stage : NC

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : NC

Rapport de stage : NC

Projets tuteurés : NC

Modalités d'examen

L'évaluation a lieu en contrôle continu.

Assiduité aux enseignements :

La présence dans les classes virtuelles est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Ce justificatif doit être transmis par mail au service scolarité sans lequel l'absence sera considérée comme non justifiée.

Au-delà de 25% d'absence non-justifiée sur l'ensemble des UE, le participant ne valide pas le diplôme.

Tous les cours relèvent du contrôle continu. Aucun rattrapage n'est prévu et en cas d'absence à un contrôle continu l'étudiant aura la note de zéro.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA (arrêté du 20 mai 2016).

Le jury a lieu dans le mois qui suit la fin de la formation.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Il faut obtenir au moins 80 points sur un maximum de 160 pour obtenir le diplôme, avec mention de la spécialisation optionnelle choisie.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : **1300 €** + 20 euros de frais dossier

A cela viennent s'ajouter la taxe CVEC pour les étudiants en formation initiale uniquement + les frais de droits universitaires (57 euros en 2020-2021 dont 34€ de bibliothèque universitaire et 23€ de frais de gestion UGA)

Tarifs Formation continue : **1690 €**

A cela viennent s'ajouter 57€ de droits universitaires (dont 34€ de bibliothèque universitaire et 23€ de frais de gestion UGA)

Tarifs en Contrat d'apprentissage : N/C

Tarifs en Contrat de professionnalisation : N/C

Tarifs en Formation permanente : N/C

Exonération : N/C

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Deux options de spécialisation sont proposées parmi le choix ci-dessous :

- Animer des cours d'alphabétisation
- Dynamiser les cours auprès d'adolescents
- Enseigner le FLE aux enfants
- Animer des classes virtuelles